

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 27 novembre 2017** à compter de **11 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier

Sont absents :

Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Adjudication à valeurs 2,79 % relativement à un emprunt par obligations au montant de 581 100 \$ qui sera réalisé le 27 novembre 2017
 - 2.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 581 100 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2017
 - 2.3 Affectation de l'excédant de fonctionnement affecté - refinancement de la dette au paiement comptant de règlement d'emprunt
- 3. LOISIRS**
 - 3.1 Autorisation au directeur général de procéder à un appel d'offres pour l'achat de modules de jeux au parc Laurence
- 4. SERVICES EXTÉRIEURS**
- 5. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 5.1 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2018
 - 5.2 Amendement au bail entre la Ville de Coaticook et Rogers Communications inc. pour la location d'un site situé au 382, rue Court et autorisation de signature
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17-11-34321 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 17-11-34321

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

17-11-34322 2.1 ADJUDICATION À VALEURS 2,79 % RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 581 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 NOVEMBRE 2017

RÉSOLUTION 17-11-34322

Date d'ouverture :	27 novembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7900 %
Montant :	581 100 \$	Date d'émission :	5 décembre 2017

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 décembre 2017, au montant de 581 100 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

26 800 \$	2,79000 %	2018
27 600 \$	2,79000 %	2019
28 500 \$	2,79000 %	2020
29 600 \$	2,79000 %	2021
468 600 \$	2,79000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,79000 %

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

26 800 \$	2,00000 %	2018
27 600 \$	2,05000 %	2019
28 500 \$	2,20000 %	2020
29 600 \$	2,40000 %	2021
468 600 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,65600 Coût réel : 2,87922 %

3 CAISSE DESJARDINS DES VERTS SOMMETS DE L'ESTRIE

26 800 \$	3,08000 %	2018
27 600 \$	3,08000 %	2019
28 500 \$	3,08000 %	2020
29 600 \$	3,08000 %	2021
468 600 \$	3,08000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,08000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Ville de Coaticook accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 5 décembre 2017 au montant de 581 100 \$ effectués en vertu des règlements d'emprunts numéros 29-160 (2011) et 29-184-1 (2016). Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34323

2.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 581 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 DÉCEMBRE 2017

RÉSOLUTION 17-11-34323

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Coaticook souhaite emprunter par billets pour un montant total de 581 100 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de
29-160 (2011)	345 100 \$
29-184-1 (2016)	236 000 \$

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 29-160 (2011) et 29-184-1 (2016), la Ville de Coaticook souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 5 juin et le 5 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	26 800 \$
2019	27 600 \$
2020	28 500 \$
2021	29 600 \$
2022	30 400 \$ (à payer en 2022)
2022	438 200 \$ (à renouveler)

- Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 29-160 (2011) et 29-184-1 (2016) soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34324

2.3 AFFECTATION DE L'EXCÉDANT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ - REFINANCEMENT DE LA DETTE AU PAIEMENT COMPTANT DE RÉGLEMENT D'EMPRUNT

RÉSOLUTION 17-11-34324

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit de renouveler l'emprunt touchant les règlements suivant le 11 décembre prochain:

- 29-160 (2011) Complexe – route 141
- 29-150 (2009) Complexe – rue Rogers Smith
- 29-152 (2011) Camion nacelle

CONSIDÉRANT que la Ville possède un excédent de fonctionnements affecté – refinancement de la dette;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'affecter au renouvellement d'emprunt les montants suivants:

- 333 700 \$ au paiement complet du solde de règlement d'emprunt 29-150 (2009) Complexe agroalimentaires;
- 305 000 \$ au paiement complet du règlement 29-152 (2011) camion nacelle;
- 50 900 \$ au paiement partiel du règlement 29-160 (2011) Complexe industriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. LOISIRS

17-11-34325

3.1 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE MODULES DE JEUX AU PARC LAURENCE

RÉSOLUTION 17-11-34325

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat de modules de jeux au parc Laurence;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal local et la publication sur le système électronique SEAO, tout contrat comportant une dépense de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation obligeant les municipalités à faire une estimation écrit avant d'aller en appel d'offres pour tout contrat de plus de 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU :

- D'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres mentionné plus haut, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook; ET
- De requérir du directeur général de produire au conseil municipal un estimé écrit, le cas échéant, détaillant le coût des dépenses encourues pour la réalisation du contrat relatif à ces appels d'offres;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICES EXTÉRIEURS

5. ADMINISTRATION ET CONSEIL

17-11-34326

5.1 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

RÉSOLUTION 17-11-34326

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit qu'à chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les membres du conseil déposent à une séance du conseil une déclaration de leurs intérêts pécuniaires mise à jour;

CONSIDÉRANT que le présent conseil a été élu par acclamation le 6 octobre 2017 et par scrutin le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complété tel qu'il est prévu par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'attester le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du maire et des conseillers et de verser ces déclarations à leur dossier respectif et de transmettre lesdites déclarations au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34327

5.2 AMENDEMENT AU BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET ROGERS COMMUNICATIONS INC. POUR LA LOCATION D'UN SITE SITUÉ AU 382, RUE COURT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-11-34327

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et Rogers Communications inc. ont convenu d'un amendement au bail;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu des termes et conditions par le biais d'un amendement de bail annexé à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- De signer un amendement de bail entre la Ville de Coaticook et Rodgers Communications inc. se terminant le 30 décembre 2022 dont le loyer sera payable mensuellement au montant de 900 \$ plus les taxes applicables;
- Que le montant du loyer sera augmenté, en date du 1^{er} juillet de chaque année, d'un point cinq pour cent (1,50 %), ET
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17-11-34328 7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 17-11-34328

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

**François Fréchette, greffier
adjoint**